



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

**SEANCE du 21 OCTOBRE 2025**

Nombre de délégués en exercice : 53  
Présents : 27  
Excusés : 26

Date convocation : 9 octobre 2025  
Date affichage : 31 octobre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 21 octobre à dix-neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de LOCODOLE à DOLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE, le Président.

**Etaient présents :**

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : CALINON S, CHAMPHANET S, DAMY O, DEWALLY D, DIEBOLT A, FERNOUX-COUTENET G, FICHÈRE JP, GUERRIN B, GUIBELIN H, HOFFMANN M, GUIBELIN MR, MEUGIN O, MIRAT M, PECHINOT J, PERNOUX A, REBILLARD JM, ROBERT JC.

Communauté de Communes Jura Nord : BOURCET A, DAUNE M, PERTUS E.

Communauté de Communes du Val d'Amour : DUGOIS C, KOEHREN N, LOGEROT B.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : FLUCHON E, GARNIER JN, JOBELIN A, LAGALICE C.

**Etaient excusés :**

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BONIN JL, BUSSIERE P, CHAUCHEFOIN G, CROISERAT JL, GAGNOUX JB, GINDRE D, GUIBELIN H, MATHIOT A, LAGNIEN J, VADANT M.

Communauté de Communes Jura Nord : BACOT H, BENESSIANO M, CHANCENOTTE A, GOUNAND A, LAVRY G, THABARD JC.

Communauté de Communes du Val d'Amour : COUTROT G, DEGAY P, DEJEUX A, PIÇON JC, SERMIER P, THERY J.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BONGAIN G, CORDIER E, GUILLEMOT J, LEFEVRE N, SCHMIEDER M.

**Secrétaire de séance** : Monsieur GARNIER Jean-Noël

**Délibération n° 21102025-2cs**

**Objet : Admissions en non-valeur 2025 et reprise sur provisions**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,  
Vu le Budget Primitif de l'exercice 2025,  
Vu les provisions pour créances irrécouvrables,  
Vu les admissions en non-valeur présentées par le Service de Gestion Comptable,  
Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 1<sup>er</sup> octobre 2025,

Le Président, PRESENTE les admissions en non-valeur :

<b>Admissions en non-valeur – année 2025</b>		
c/6541	Créances pouvant être admises en non-valeur et créances dont le montant est inférieur à 10 €	31 759.76 €
c/6542	Créances éteintes à la suite d'un jugement pour clôture de procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif	29 241.88 €
	<b>Montant total des Admissions en non-valeur</b>	<b>61 001.64 €</b>

Le Président, PRECISE que les crédits inscrits au budget primitif sont insuffisants pour établir les écritures comptables liées aux admissions en non-valeur.

<b>Budget primitif 2025</b>	
c/6541	10 000.00 €
c/6542	10 000.00 €

Envoyé en préfecture le 12/11/2025  
Reçu en préfecture le 12/11/2025  
Publié le   
ID : 039-253900633-20251021-21102025\_2CS-DE

Il convient donc d'établir une reprise sur provisions :

Dépenses d'investissement			Recettes de fonctionnement		
c/4912	Dépréciation des comptes de redevables	41 001.64 €	c/7817	Reprise sur dépréciations des actifs circulants	41 001.64 €

Les membres du Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** les admissions en non-valeur établies par la Service de Gestion Comptable pour un montant de 61 001.64 € ;
- ✓ **APPROUVE** la reprise sur provisions pour un montant de 41 001.64 € ;
- ✓ **AUTOURISE** le Président à émettre les mandats ;
- ✓ **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif.

Fait à Brevans,  
Le 21 octobre 2025



Le Président

Jean Pascal FICHERE

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le

ID : 039-253900633-20251021-21102025\_2CS-DE

